

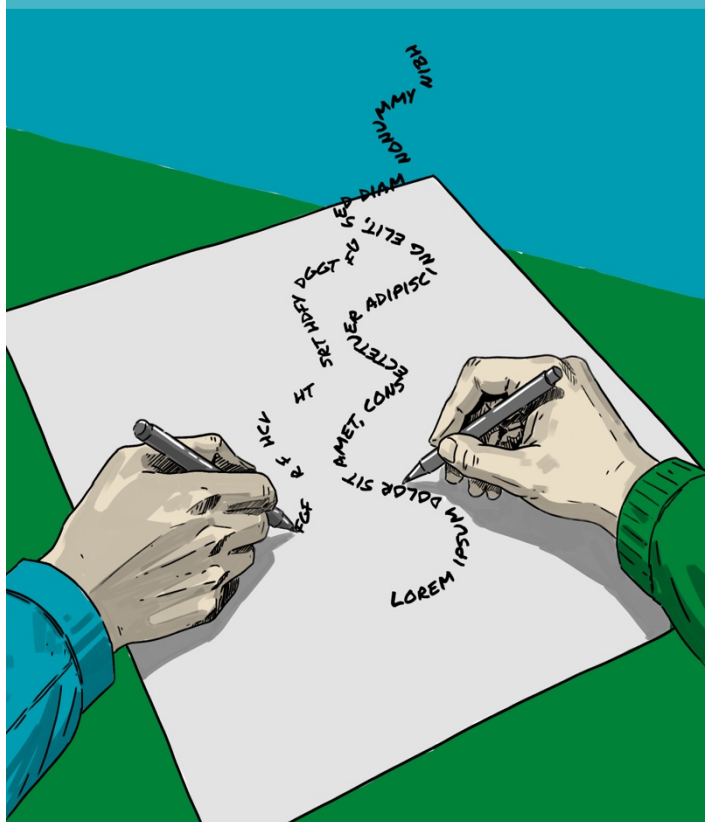
Colloque

Vendredi 27 novembre 2026

ASIEM

6 rue Albert de Lapparent, 75007 Paris

Écrivain public en milieu pénitentiaire



Le travail spécifique de l'écrivain public professionnel en milieu pénitentiaire sera au cœur de ce colloque. Nous exposerons la manière dont il participe, avec d'autres et avec des compétences propres, à l'accès aux droits, à la réinsertion sociale et professionnelle, au maintien des liens familiaux des personnes détenues et, *in fine*, à la lutte contre la récidive.

9 h – 9 h 30 : Accueil

9 h 30 – 9 h 45 : Ouverture par Pascal Martineau et Marie Huguenin-Dezot

Des temps d'échanges avec la salle sont prévus pour chacune des deux séquences.

9 h 45 – 10 h 45 : Table ronde

- Alice MULLER, responsable des partenariats à la direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP)
- Un·e représentant·e du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)
- Élise LEVET, membre de l'AEPF, écrivaine publique intervenant depuis juin 2024 à la maison d'arrêt de Tulle (19)
-

11 h – 12 h 30 : Table ronde

- Chloé GAUTHIER, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) à Dijon
- Une personne anciennement détenue au centre pénitentiaire d'Orléans-Saran (CPOS)
- Pascal Martineau, président de l'AEPF, écrivain public durant neuf ans au CPOS et deux ans au centre de détention de Châteaudun

12 h 30 – 13 h : Conclusion

Création visuelle de la couverture : Théo Martineau

Des résultats très encourageants

L'AEPF a signé en 2021 avec la Direction de l'administration pénitentiaire une convention nationale d'objectifs destinée à développer et promouvoir l'activité d'écrivain public en milieu pénitentiaire. La convention a été reconduite en 2022 pour trois ans puis à nouveau en 2025 pour trois années supplémentaires.

La mise en œuvre de cette convention a permis de :

- **Former 40 écrivains publics** à l'exercice du métier d'écrivain public en milieu pénitentiaire. La quatrième session de formation a eu lieu au centre pénitentiaire (CP) de Bordeaux-Gradignan les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2026) ;
- **Créer onze nouvelles permanences** d'écrivains publics dans des établissements pénitentiaires en plus de celle qui existait déjà au CP d'Orléans-Saran : aux centres de détention de Châteaudun (28), de Saint-Quentin-Fallavier (38), d'Uzerche (19) ; dans les maisons d'arrêt de Bourges (18), de Bonneville (74), de Privas (07), de Rodez (12), de Tulle (19), d'Angoulême (16), de Saint-Brieuc (22) et de Nanterre (92).

En 2025, neuf écrivains publics professionnels ont animé onze permanences dans onze établissements pénitentiaires. Selon les cas, ces permanences sont hebdomadaires, bimensuelles ou mensuelles. Au total, ces neuf professionnels ont reçu 698 personnes détenues différentes, contre 549 personnes différentes en 2024 (+ 27 %) au cours de 992 entretiens, contre 989 en 2024.

Contact

Pascal MARTINEAU

Président de l'AEPF

06 73 38 13 69

pascal-martineau@hotmail.fr



www.ecrivains-publics.fr